



Mairie de Saint Léons

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 Juillet 2019

Présents :

Mmes Béatrice VIALARET-GRECK,

Mrs Jean-Michel ARNAL, Hubert SEITER, Jean-Louis BLANC, Edouard SIGAUD,

Philippe GAL, Vincent GALTIER

Absent(e)s : Cédric COUFFINHAL, Muriel SEIGNON qui donne pouvoir à Philippe GAL

Les délibérations sont présidées par le Maire Hubert SEITER

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARNAL

Le Maire propose et obtient l'adoption de deux avenants à l'ordre du jour :

- Vente de la parcelle AE 711 d'une superficie de 187m² à Mr Jean-François Delmas
- Conventions avec la SAEML Micropolis concernant l'utilisation du sous-sol de l'Espace Jean-Henri Fabre et l'utilisation et l'entretien des parkings de la commune.

1. Accord amiable sur la nouvelle répartition des sièges de délégués à la CCLP

Le Maire informe le Conseil qu'à dater du renouvellement en 2020 des conseillers communaux des communes membres de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup, une nouvelle répartition des sièges de délégués à la CCLP*, tenant compte au plus près du nombre d'habitants de chaque commune, est appelée à être revue comme suit :

Communes	Population	Nombre total de sièges
Alrance	361	2
Arvieu	785	4
Canet-de-Salars	431	2
Curan	308	2
St-Laurent	154	1
St-Léons	398	2
Salles-Curan	1050	5
Ségur	567	3
Vezins	655	3
Villefranche	717	4
TOTAUX	5426	28

Le Conseil estime qu'un minimum de deux sièges par commune devrait être la règle et s'étonne du nombre jugé insuffisant de sièges alloués à la commune de Saint-Laurent.

La répartition est néanmoins approuvée par 7 voix et 1 abstention.

2. Avenant à la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires.

La convention actuellement en vigueur a été signée le 22 août pour une durée de 1 an reconductible une fois.

Dans l'attente d'une nouvelle convention harmonisée sur l'ensemble du territoire régionale, il convient de signer avec la Région un avenant de prolongation de 1 an.

Le Conseil autorise unanimement le Maire à signer cet avenant.

3. Modification des tarifs exposants des Marchés Nature.

Sur proposition du Maire le Conseil approuve unanimement l'application des tarifs suivants :

- 12 € par marché à l'unité
- 70 € pour la totalité des 7 marchés, soit 10 € par marché.

4. Renouvellement du groupement de commande avec le SIEDA.

Le Maire informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA), par délibération du 18 avril 2019, propose aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à un groupement de commande d'entretien de l'éclairage public.

Les prestations du titulaire du marché se répartissent sur quatre domaines d'intervention :

- Entretien des installations
- Renouvellement des luminaires obsolètes
- Réduction de la pollution lumineuse
- Optimisation énergétique de l'éclairage public.

Le Conseil autorise unanimement le Maire à signer la convention avec le SIEDA.

5. Révision des loyers des logements communaux.

Le Maire rappelle que les loyers sont ajustés tous les ans en fonction de la variation entre l'indice de référence de l'année en cours et celui de l'année précédente.

En 2019 une légère augmentation des loyers sera appliquée à l'ensemble des logements.

Le Conseil approuve unanimement l'application de la révision des loyers.

6. Détermination du nombre d'adjoints au Maire.

Le Maire informe qu'à la suite de la démission de Mme Séguret-Albouy, conseillère municipale et troisième adjointe, le Conseil est appelé à se prononcer sur le nombre de postes d'adjoints et propose de porter ce nombre à deux postes.

Le Conseil approuve unanimement la proposition du Maire.

7. Subventions aux associations.

Le Maire propose le versement de deux subventions aux associations suivantes :

- 450 € pour le Club des Bruyères approuvés par 7 voix, J.L. Blanc ne participant pas au vote en qualité de président de l'association
- 100 € pour l'association LEONS'BOUGE approuvés par 7 voix, M. Seignon ne participant pas au vote en qualité de présidente de l'association.

8. Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion.

Le Maire propose et obtient unanimement l'autorisation du Conseil d'adhérer au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion.

9. Convention avec ALLiance Très Haut Débit.

Le Maire informe que dans le cadre de l'installation de la fibre optique, la commune est sollicitée par l'entreprise ALLiance Très Haut Débit afin de signer une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique.

Et demande et obtient que le Conseil l'autorise à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

10. Vente de la parcelle AE 711 à Mr Jean-François Delmas.

Le Maire informe le Conseil que ladite parcelle, propriété de la commune d'une superficie de 187m², est contiguë à la propriété de Mr Delmas qui souhaite en faire l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve unanimement la vente de la parcelle à Mr Delmas au prix de 12€/m², soit 2244€ au total.

11. Conventions avec la SAEML Micropolis.

Elles concernent :

- L'utilisation du sous-sol de l'Espace Jean-Henri Fabre
- L'utilisation et l'entretien des parkings municipaux.

Les conventions précédemment signées arrivant à échéance, le Maire propose et obtient que le Conseil l'autorise à signer leur renouvellement.

Informations diverses

- Une réunion publique de présentation du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se tiendra le 1^{er} août à 20h30 à la salle des fêtes de Salles Curan. Les habitants des 10 communes de la CCLP* y sont conviés.

- La CCLP* propose la construction d'un centre aquatique à Salles Curan ; les coûts prévisionnels de l'opération s'établissent comme suit :

- 7,5 à 8 millions d'euros d'investissement
- 350.000€ de déficit annuel de fonctionnement

Suivant l'avis unanime du Conseil cette opération est jugée inopportune.

- Le maire informe le Conseil que le transfert eau et assainissement collectif à la CCLP*, initialement prévu en 2020, est reporté à 2026.

*CCLP : Communauté de Communes Lévézou Pareloup

Vu par nous, Maire de la Commune de Saint Léons,
pour être affiché le 29 juillet 2019

Hubert SEITER

